

A Paris, le 04 Octobre 2019.

Communiqué de presse

Attaque dans les locaux de la Préfecture de Paris et conditions de travail des salariés sourds

Siège Administratif
41, rue Joseph Python
75020 PARIS

Siège social
254, rue Saint Jacques
75005 PARIS

contact@fnsf.org
www.fnsf.org

Reconnue d'Utilité Publique
Décret du 24 septembre 1982

Attaque à la Préfecture de Police de Paris et invisibilité des violences vécues au travail

Acte de démençe après 20 ans de discrimination au travail

20 ans de travail en catégorie C sans perspective d'évolution

A la suite des attaques survenues le 3 octobre 2019 dans les locaux de la Préfecture de Paris, nous avons appris que Mickaël Harpon était une personne sourde. Nous condamnons fermement cette violence exercée gratuitement sur des personnes innocentes. Les conditions de travail des forces de police sont très difficiles depuis la vague d'attentats terroristes, la gestion des manifestations des gilets jaunes. Cette attaque survenue hier s'ajoute à cela. Nous témoignons notre soutien et notre solidarité à l'ensemble du personnel. Nos premières pensées vont aux familles des victimes et à leurs proches.

Les médias orientent la lecture des faits vers un problème de radicalisation. Or de nombreux témoignages de collègues font état de problèmes rencontrés par l'assaillant au travail dans sa relation avec ses supérieurs. Il semble donc que la récente conversion à l'islam de l'attaquant n'explique pas seule les raisons de son acte : ses conditions de travail peuvent également être mises en cause.

D'après les dernières mises à jour des informations, la raison de l'attitude de cet assaillant est liée à des frustrations professionnelles. « *Il regrettait de ne pas pouvoir grimper davantage au sein de la hiérarchie. Depuis plusieurs mois, il réclamait un interprète en langue des signes, dans l'espoir de pouvoir évoluer vers des postes de concepteurs de réseaux* ». Une autre source approuve : « *Il réclamait depuis un certain temps un interprète en langue des signes, dans le but justement de pouvoir espérer évoluer dans son métier* ». »

La commission « Discrimination » de la FNSF a déjà alerté le Défenseur des droits sur les conditions de travail des personnes sourdes dont l'évolution professionnelle est rapidement limitée du fait des conditions d'accessibilité largement plafonnées en France. Elle a recensé des centaines de témoignages de salariés sourds. Depuis la mise en place de cette commission au sein de la FNSF, cette dernière reçoit régulièrement des mails de citoyens sourds qui ont des soucis de travail. Ils y font part de leur mal-être, de l'impact psychologique que leurs conditions de travail ont sur eux. Nous sommes conscients de l'importance des difficultés liées

Membre de la Fédération
Mondiale des Sourds



World Federation of The Deaf

Membre de l'Union
Européenne des Sourds





Siège Administratif
41, rue Joseph Python
75020 PARIS

Siège social
254, rue Saint Jacques
75005 PARIS

contact@fnsf.org
www.fnsf.org

Reconnue d'Utilité Publique
Décret du 24 septembre 1982

Membre de la Fédération
Mondiale des Sourds



World Federation of The Deaf

Membre de l'Union
Européenne des Sourds



aux conditions de travail au sein de la police ; à celles-ci ce sont ajoutées les difficultés de mettre en place l'accessibilité sur son lieu de travail pour ce salarié sourd.

Christophe Castaner, le Ministre de l'Intérieur s'est rendu sur les lieux de l'attaque. « *L'auteur ne présentait aucune difficulté comportementale* », s'est-il exprimé. Sur BFM TV, un témoin et employé de la Préfecture de Police de Paris a déclaré que l'homme « *n'avait pas beaucoup d'amis autour de lui* ». Il semblerait que ses voisins du Val d'Oise n'aient rien remarqué d'anormal et qualifié Michael Harpon « *d'homme ordinaire* ». Selon Franceinfo, un membre de la police et membre du collectif « Police in Anger », qui milite pour une amélioration des conditions de travail des policiers, aurait déclaré que l'agresseur avait eu des problèmes avec son superviseur. Par rapport à son handicap, « *Il était très fermé, comme un geek peut l'être* », a confié au journal Le Parisien un collègue de l'assaillant. Visiblement, le problème vient de la communication. Les salariés sourds ne peuvent pas s'exprimer librement : ils ne peuvent donc pas faire part de leur souffrance, de leur désespoir.

Si certains peuvent s'exprimer à l'oral, une grande majorité des personnes sourdes ne peut pas parler. Si parfois la communication est bien mise en place pour tout sujet relatif au travail durant les temps travaillés, le salarié sourd reste souvent isolé dans les temps de pause, ne pouvant pas participer aux conversations informelles avec ses collègues qui lui demanderaient beaucoup d'efforts.

Malheureusement, de nos jours, il n'existe que très peu de structures accompagnant autant les salariés sourds que les responsables, les DRH, les équipes ayant à charge les questions de diversité et d'inclusion et les managers. Nous supposons que les revendications répétées de ce fonctionnaire sourd n'ont pas été entendues, provoquant sa colère envers la Préfecture de Police de Paris et aboutissant à la situation brutale survenue hier.

Ces difficultés de communication peuvent avoir conduit ce fonctionnaire sourd à ne plus pouvoir gérer un trop-plein de frustrations.

Cet aspect positif des textes pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées cache le fait que souvent les entreprises cherchent à remplir leur obligation, à atteindre les quotas de travailleurs en situation de handicap employés et à éviter des pénalités financières sans valoriser les salariés handicapés qu'elles recrutent. Un vrai plafond de verre existe pour bon nombre de personnes handicapées souhaitant voir leur carrière professionnelle évoluer.

L'équipe de SOS Surdusⁱⁱⁱ n'est pas surprise de cet incident. La présidente fondatrice de cette association est elle-même psychologue et reçoit beaucoup de patients victimes de souffrance au travail. Devant le constat d'une forte présence de souffrance au travail chez les personnes sourdes, l'association SOS Surdus a été créée, pour permettre un espace de parole libre et d'accompagnement spécifique pour ceux qui en ressentent le besoin. Depuis 2010, 40% des usagers fréquentant la structure expriment une souffrance au travail. Ce taux de maltraitance en milieu professionnel est très élevé.



Siège Administratif
41, rue Joseph Python
75020 PARIS

Siège social
254, rue Saint Jacques
75005 PARIS

contact@fnsf.org
www.fnsf.org

Reconnue d'Utilité Publique
Décret du 24 septembre 1982

La commission « Discrimination » a publié un rapport « **Diagnostics et préconisations, sourds et entendants au travail** » en émettant des recommandations. Elle y a notamment noté la nécessité de l'intervention et d'actions de sensibilisations dans les entreprises afin de permettre aux salariés sourds et entendants de comprendre les chocs culturels et de s'adapter les uns aux autres. Il existe de nombreuses structures qui ne font pas correctement ces sensibilisations ou qui ne font pas correctement leur travail concernant l'accompagnement. Ces structures pensent qu'il est suffisant de faire appel à des interprètes pour régler les problèmes. Mais en réalité, chaque sourd a un profil très différent en fonction de son éducation, de son mode de communication, de l'acceptation de son identité sourde, de son milieu de professionnel.

L'événement survenu hier révèle la situation difficile des personnes sourdes au travail. La Fédération Nationale des Sourds de France souhaite améliorer les conditions d'interventions auprès des entreprises et les conditions de leur accompagnement, pas seulement auprès des salariés sourds mais aussi auprès des salariés entendants et des responsables. Cet événement tragique met en avant la nécessité d'agir pour améliorer l'inclusion professionnelle des salariés sourds en leur permettant notamment d'accéder à une évolution de carrière.

Contacts :

Mail : contact@fnsf.org (délai de réponse moins d'une heure.)

Dossier « diagnostics et préconisations, sourds et entendants au travail »

<http://www.fnsf.org/commissions/discrimination/lutte-contre-des-discriminations/discrimination-travail/diagnostic-et-preconisations/>

Dossier « métiers interdits et les sourds »

<https://www.fnsf.org/commissions/discrimination/lutte-contre-des-discriminations/discrimination-travail/ressources/>

L'invisibilité du « travail en plus » de salariés sourds

<https://www.cairn.info/revue-terrains-et-travaux-2013-2-page-159.htm#>

Membre de la Fédération
Mondiale des Sourds



World Federation of The Deaf

Membre de l'Union
Européenne des Sourds



ii <https://www.bfmtv.com/police-justice/attaque-au-couteau-a-la-prefecture-de-police-la-femme-de-l-assaillant-affirme-que-son-mari-a-eu-une-crise-de-demence-la-nuit-precedente-1780524.html>

ii <https://www.linternaute.com/actualite/societe/2310890-attaque-a-la-prefecture-de-police-de-paris-bilan-profil-de-l-auteur-le-point/>

iii <https://www.sos-surdus.fr/>